



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUIN 2021

Présents : Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, Claire DORBEC, David VINCENT, Eric CHANTRE, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Suzanne CHANTRE, Gérard FRENEA, Patrick GINET, Carole FAYOLLE, Nathalie GARNIER, Romain BOICHON, Marion TISSOT, Noël FAURE, Jean-Marc PALAIS, Marion BERARD, Marie-Caroline GARCIN

Absents excusés : Bastien DOMINIQUE, Marion AMBIS, Frédéric AUBERGER, Philippe GROSSIORD, Véronique GOYON, Romain BOICHON

Pouvoirs : Marion AMBIS donne pouvoir à Marion TISSOT, Frédéric AUBERGER donne pouvoir à David VINCENT, Philippe GROSSIORD donne pouvoir à Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Véronique GOYON donne pouvoir à Catherine PAILLAT, Romain BOICHON donne pouvoir à Eric CHANTRE

Secrétaire de séance : Jérôme LACOSTE-DEBRAY

Heures de début de séance : 19h30

1. Désignation du secrétaire de séance

Jérôme LACOSTE-DEBRAY est désigné secrétaire de séance à la majorité. Marie-Caroline GARCIN qui s'était présentée pour être secrétaire de séance dit qu'étant seule élue de sa liste, elle ne peut pas être secrétaire de séance car mathématiquement, elle n'obtient pas la majorité nécessaire pour être désignée. Elle demande à ce que ce rôle tourne, par souci d'équité.

2. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 03 juin 2021 :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 03 juin 2021.

Le compte-rendu de la séance du 03 juin 2021 est approuvé comme suit : 14 voix pour, 2 abstentions. Marie-Caroline GARCIN précise qu'elle s'abstient car elle était absente lors du précédent conseil municipal. Elle s'excuse de son absence. Claire DORBEC s'abstient également du fait de son absence lors de la séance du 03 juin.

3. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

Pas de décisions du maire.

4. Délibérations

Délibération n°2021-033 : Approbation des conventions d'objectifs avec la Maison Pour Tous

Virginie Perruchet et Patricia Dumas-Goujon, administratrices de la MPT, ainsi que Baptiste AYEL, directeur, sont présents pour présenter la Maison Pour Tous auprès du conseil municipal et faire un bilan de l'année 2020.

Après avoir retracé un bref historique de la MPT, Baptiste AYEL rappelle les valeurs et les objectifs qui soutiennent l'action de la MPT :

- Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes
- Permettre l'accès à l'éducation et à la culture
- Favoriser la responsabilité et la pratique citoyenne

Tout ceci pour tous et sans discriminations. Par l'accueil périscolaire, le centre de loisirs TYM et l'espace Jeunes, la MPT répond aux besoins des familles du territoire, et elle participe à l'offre culturelle et de loisir de la commune en proposant des activités de loisirs, la ludothèque et des animations diverses.

Baptiste AYEL présente ensuite l'organigramme de la MPT, avec quelques éléments clés de l'année 2020 si particulière en raison de la crise sanitaire.

La MPT fonctionne de manière participative avec un conseil d'administration libre. Des commissions et des groupes de travail ont été mis en place, ainsi que des Copils pour réfléchir et travailler en partenariat avec la commune, la CCVL et les associations.

Ce sont 11 ETP qui sont salariés actuellement de la MPT.

Après un rapide retour sur les 4 secteurs de la MPT, Baptiste AYEL expose le bilan financier de 2020. L'engagement communal est fort avec 122 000 € de subventions sur cette année.

Après cette présentation, il est rappelé l'importance de l'impact du Covid dans l'organisation quotidienne de la MPT qui a su jongler et répondre aux sollicitations, notamment pour le centre de loisirs et le périscolaire. Il a fallu s'organiser, souvent au dernier moment au gré de la parution des protocoles sanitaires.

2020 a vu la mise en place de nouveaux types de contrats pour les animateurs, les CDii, qui permettent d'offrir des conditions de travail plus pérennes et rémunératrices. De fait l'équipe a été stabilisée, ce qui se ressent au niveau de la motivation, de la qualité des interventions, du suivi et du lien avec les enfants.

Monsieur le Maire précise que ce changement de type de contrats a été un travail de longue haleine auprès de la CCVL, financeur du TYM. Il souhaite que la fin de l'année 2021 reparte de manière normale pour que les activités puissent être relancées, notamment avec l'emménagement dans les nouveaux locaux.

Catherine PAILLAT précise que la MPT est un partenaire intéressant pour la culture et la programmation d'actions culturelles.

Marion TISSOT dit que lors d'un COPIL CCVL, les élus des autres communes ont félicité Tayana, responsable du TYM, pour avoir assuré l'ouverture du TYM pour les enfants des personnels soignants pendant la crise sanitaire, quand toute autre structure était fermée. Elle ajoute qu'en tant que parent d'élèves, elle apprécie l'investissement de l'équipe auprès des enfants.

Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR présente les conventions d'objectifs qui ont été envoyées aux membres du conseil municipal et sollicite leur approbation. Elle remercie la Maison Pour Tous pour son implication dans la vie communale et auprès des jeunes notamment. Elle découvre ce secteur et trouve en la MPT un partenaire efficace, agréable et constructif.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les deux conventions d'objectifs qui lient la Maison Pour Tous et la Commune de Thurins, l'une pour la gestion du temps périscolaire et l'autre pour la mise en œuvre de la politique sociale et culturelle communale, pour une durée de trois années de 2021 à 2023.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2021-034 : Prescription de la révision générale du PLU, définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation
--

Monsieur le Maire introduit la délibération en rappelant la définition et le contenu d'un Plan Local d'Urbanisme, qui est un document stratégique et réglementaire exposant les grands orientations d'aménagement et de développement de la commune pour les 10 à 12 prochaines années.

Jérôme LACOSTE-DEBRAY expose le contenu et le déroulement de la procédure de révision générale de ce document : à partir du rapport de présentation qui établit le diagnostic du territoire et des enjeux qui y sont liés, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) va fixer la feuille de route du développement futur de la commune, en intégrant des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) qui vont préciser plus finement l'aménagement de zones spécifiques à enjeux. Lorsque le PADD est adopté, la commune est en mesure de surseoir à statuer.

Enfin, le pari d'aménagement et de développement de la commune fixé par ces documents sera traduit réglementairement dans le règlement et ses annexes qui sont les règles d'urbanisme qui s'imposent lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le PLU doit bien entendu respecter les documents juridiques supérieurs, qui s'imposent à lui : SCOT, PLH La procédure de révision devrait durer jusqu'en 2023, année pendant laquelle le PLU pourra être adopté.

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de se doter d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il rappelle que la commune dispose aujourd'hui d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 Juin 2013. Celui-ci a fait l'objet d'une première modification en date du 18 décembre 2015, et actuellement d'une modification simplifiée n°1 en cours d'élaboration.

Le Plan Local d'Urbanisme doit aujourd'hui évoluer pour intégrer les modifications induites par le nouveau contexte législatif et par la mise en oeuvre des documents supra-communaux. De manière générale, la commune doit notamment intégrer :

- La mise en compatibilité de son document de planification urbaine avec les objectifs et prescriptions du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais approuvé le 3 Décembre 2020, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Ouest Lyonnais approuvé le 2 Février 2011 et en cours de révision ;

- Les nouvelles exigences issues de la loi pour un Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 Mars 2014, de la loi n°2011170 du 13 Octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (loi LAAF), de la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi Macron), de la loi n°2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, de l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre I^{er} du Code de l'Urbanisme et du décret n°2015-1783 du 28 Décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme, de la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) du 16 Octobre 2018 ;

Ainsi, il convient de redéfinir les objectifs d'aménagement et de développement de la commune dans un contexte de très forte pression foncière :

1- Organiser le renouvellement urbain de la commune pour permettre son développement dans une optique :

- de maîtrise de la densification et des formes urbaines produites : la commune de Thurins souhaite privilégier les opérations qui, respectueuses du paysage et de la trame urbaine ancienne de la commune s'appuient sur son identité propre et valorisent le cadre de vie,
- de diversification des formes et des typologies d'habitat pour assurer une réponse à des besoins en logements qui évoluent du fait de l'évolution de la population communale et de la composition des ménages,
- de renforcement de la centralité du village et des espaces de sociabilité et de rencontres (le Vallon, la place Dugas, la place de Verdun, le Mathy...) favorables à son animation, en maintenant et affirmant sa mixité de fonction et la cohérence de la trame viaire et de cheminements modes doux,
- de la limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles pour réduire l'impact du développement urbain sur l'environnement et l'agriculture, relativement fragilisé sur le secteur de l'Ouest Lyonnais et maintenir une frange claire entre espaces naturels et espaces urbanisés (gestion de l'interface).

2- Poursuivre les efforts engagés en faveur de la production de logements abordables pour :

- Favoriser l'accès au logement dans un contexte de forte pression foncière et immobilière sur la commune et plus largement l'ensemble du territoire de l'Ouest Lyonnais
- Se placer en compatibilité avec les objectifs de production de logements qui sera fixé par le PLH

3- Poursuivre une réflexion d'ensemble à l'échelle de la commune pour réorganiser les déplacements dans le but de :

- D'atténuer l'impact du trafic en centre village

- De sécuriser et encourager les trajets en modes actifs via le réaménagement de certaines voies et/ou une amélioration du maillage de l'espace urbain

4- D'accompagner et structurer de manière cohérente le renouvellement urbain et la densification en :

- Favorisant le développement commercial du cœur de bourg
- Protégeant les espaces naturels (espaces fonctionnels, trame verte et bleue, zones humides) et agricoles stratégiques :
- Préservant le patrimoine architectural et paysager de la commune : protéger les bâtiments et arbres remarquables, identifier les espaces de respiration, les cœurs verts au sein du village...

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir approuver la prescription de la révision générale du PLU de la commune de Thurins.

Jérôme LACOSTE- DEBRAY dit qu'il convient également de fixer les modalités de concertation inhérentes à cette procédure de révision. Elles seront les suivantes :

- Mise à disposition en mairie d'un registre destiné aux observations du public jusqu'à l'arrêt du projet de révision générale par le conseil municipal et aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie ;
- Mise à disposition du public des éléments d'études au fur et à mesure de leur avancement sur le site internet de la mairie et en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Organisation d'au moins deux réunions publiques pour la présentation des principales étapes de la révision et le recueil des avis et observations de la population ;
- Informations régulières sur le site internet de la commune ou dans le bulletin municipal afin de faire état de l'avancement de la procédure ;

D'autres modes de concertation avaient été proposés par le cabinet AUA en option mais n'ont pas été retenus. En effet, les éléments de concertation choisis sont déjà suffisants. Marie-Caroline GARCIN dit qu'il est important d'expliquer les choix dans un but pédagogique.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que conduire cette révision est un travail important et que la présence du groupe de travail aux réunions est essentielle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prescrit la révision générale du PLU de la Commune de Thurins et approuve les modalités de concertation telles qu'exposées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2021-035 : Rétrocession de tènements de voirie par le SYTRAL à la Commune de Thurins

Monsieur le Maire expose que les parcelles cadastrées section AB n°1063 et n°1065, d'une superficie totale de 47 m², situées 9 chemin de la ratière, appartenant au SYTRAL ne sont pas utiles à l'exploitation du réseau de transport en commun. Le SYTRAL a donc proposé à la commune d'acquérir cette parcelle en priorité avant d'étudier la vente aux propriétaires riverains.

La commune de Thurins est d'accord pour l'acquisition de ces deux parcelles au montant d'un euro symbolique. Il est précisé que l'acte sera rédigé par le service foncier du SYTRAL.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section AB n°1063 pour 5 m² et n° 1063 pour 42 m², situées 9 chemin de la ratière, pour l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2021-036 : Autorisation de signature de la convention de reversement aux communes des subventions dans le cadre de l'AMI Sequoia

Jérôme LACOSTE-DEBRAY expose que dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la CCVL s'associe au groupement « MIMOSA » (Mutualisation Intelligente des MOyens pour un Scénario Ambitieux) constitué au niveau du territoire du Rhône, coordonné par le SYDER sur les volets administratifs et financiers, et par l'ALTE 69 sur les actions opérationnelles, pour répondre à l'AMI « SEQUOIA » (Soutien aux Elus (Locaux) : QQualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux), lancé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Le groupement comprend également 6 autres EPCI.

L'AMI « SEQUOIA » financé dans le cadre du programme ACTEE 2, Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique, vise à financer les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

La CCVL participe à ce programme avec ses communes membres. Au titre de l'AMI SEQUOIA, la CCVL est « bénéficiaire » ; les communes tout comme la CCVL sont « bénéficiaire final ». Les bénéficiaires finaux peuvent engager des actions dans le cadre de l'AMI. Le bénéficiaire est en relation directe avec le SYDER, coordinateur du groupement.

Dans ce cadre, une convention doit être conclue avec la CCVL pour définir les conditions de reversement des subventions liées à l'AMI SEQUOIA aux communes souhaitant entreprendre une ou plusieurs actions de rénovation énergétique s'inscrivant dans un ou plusieurs des quatre axes et permettant le suivi énergétique de leur patrimoine bâti.

La commune de Thurins s'engage dans les trois premiers axes qui sont

- axe 1 : réalisation d'études énergétiques. Cela concerne la mairie.
- axe 2 : mise à disposition d'un économe de flux mutualisé.
- axe 3 : suivi des consommations énergétiques. Cela concerne la salle Saint-Martin, la mairie, la salle des sports, les 2 sites de l'école publique, la maison de la rencontre, le pôle multiservices et la salle de la Plaine.

Ces études nous permettront de répondre aux exigences du décret tertiaire qui concerne la salle des sports ainsi que l'ensemble école maternelle / pôle multiservices. Le décret tertiaire vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments publics, de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de reversement relative au reversement aux communes de subventions pour les études, les équipements de suivi de consommations et la maîtrise d'œuvre pour l'économie énergétique dans les bâtiments publics dans le cadre de l'AMI SEQUOIA et du groupement MIMOSA, et l'autoriser à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2021-037 : Approbation d'une garantie d'emprunt pour des logements locatifs sociaux Rue du Michard

Monsieur le Maire expose que l'OPAC du Rhône acquiert en VEFA 4 logements locatifs sociaux situés à l'angle de la rue du Michard et de la Route d'Yzeron à Thurins. Pour cette opération, l'OPAC du Rhône sollicite la commune de Thurins pour garantir l'emprunt afférent à hauteur de 25 %, en complément de la garantie d'emprunt de 50% du Département du Rhône et de la garantie de 25% de la CCVL sur ce projet.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder la garantie de la Commune de Thurins à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 326 400 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°117662 constitué de 9 lignes de prêt.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2021-038 : Motion concernant la distribution de la propagande électorale des élections départementales et régionales de 2021

Monsieur le Maire rappelle que le premier tour des élections départementales et régionales se tenait ce dimanche 20 juin 2021, et que des dysfonctionnements dans la distribution des professions de foi ont été constatés. Le jour du scrutin, de nombreux électeurs ont rapporté aux membres du bureau n'avoir reçu aucune propagande et ont exprimé, à raison, leur mécontentement. A titre d'illustration, un sondage est réalisé en séance auprès des conseillers. Sur 17 personnes présentes, 6 ont reçu la propagande départementale et 0 la propagande régionale.

Monsieur le Maire précise qu'avec l'ouverture à la concurrence du service postal, une consultation a été lancée et le marché a été attribué à l'entreprise privée Adrexo. Il précise qu'une proposition de motion a été faite pour :

- constater la gravité des dysfonctionnements dans la distribution de la propagande électorale sur la commune de Thurins ;
- dire que ces dysfonctionnements portent une atteinte aux principes même de l'élection et à notre démocratie ;
- demander aux services de l'Etat de dénoncer pour faute grave le marché conclu avec l'entreprise Adrexo et de conclure un nouveau marché avec une autre entreprise ayant la connaissance du territoire.

Jean-Marc PALAIS s'interroge sur le sens de cette motion car le gouvernement a annoncé que la distribution de la propagande pour le second tour serait effectuée par La Poste. Néanmoins, cette motion permet d'exprimer le mécontentement d'une large partie de nos concitoyens et également d'expliquer que ni La Poste, ni la Commune, ne sont responsables de la situation.

Adopté à l'unanimité.

5. Questions diverses

A/ Présentation des lignes directrices de gestion

Elodie FAUCOUP, DGS, présente les lignes directrices de gestion relative à la gestion prévisionnelle des ressources humaines de la Commune de Thurins pour le mandat à venir. Ces lignes directrices de gestion permettent de traduire le projet politique de la collectivité dans des objectifs de gestion de RH à moyen terme, et d'autre part d'établir les modalités de promotion et valorisation des parcours professionnels.

Concernant la prospective, le cadre de références politique et stratégique de la collectivité est le suivant :

- Le développement durable comme fil rouge du mandat en cours
- L'étude de programmation urbaine et la révision du document d'urbanisme
- La réorganisation de l'espace de travail en mairie
- La construction du pôle jeunesse et sa mise en service
- Le projet du pôle administratif
- L'approvisionnement en circuits courts locaux et bios du restaurant municipal
- La montée en puissance des projets gérés en direct par les services techniques
- Le développement des projets culturels et associatifs

Un certain nombre d'enjeux sont déclinés par service, qui permettent de définir des orientations stratégiques. Il s'agit par exemple d'anticiper les futurs départs à la retraite, de réfléchir sur l'externalisation ou non des tâches confiées au service technique, de créer des facilités pour les usagers des services publics, de prendre le virage de la dématérialisation, de pallier les absences de courtes durées, d'inciter les départs en formation, de renforcer l'attractivité de la collectivité ...

L'ensemble de ces orientations stratégiques constituent la feuille de route à suivre pendant ce mandat, qui sera évaluée à mi-mandat puis à la fin du mandat.

Concernant le volet promotion et parcours professionnels, il s'agit de mettre en place des critères d'avancements de grades, propres à la Commune de Thurins, pour chaque catégorie de personnel. Ainsi, les catégories C et B verront leur avancement de grades accordés selon les conditions statutaires, les conditions de formation, de concours ou d'examens professionnels, ainsi que la prise en compte des sanctions, du rythme des avancements et des départs à la retraite. Pour la catégorie A, en sus, la fonction de direction est prise en compte.

Ces lignes directrices de gestion sont présentées en conseil municipal et arrêtées par Monsieur le Maire. Elles sont soumises à l'avis du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des collaborateurs de la mairie pour le travail effectué, et rappelle sa volonté d'une bonne collaboration entre élus et agents, que chacun puisse trouver sa place.

B/ Projet de desserte forestière au bois du Bouta

Eric CHANTRE présente le projet de desserte forestière mené par le SOL sur la Commune de Thurins au bois du Bouta. C'est le premier projet mené sur le territoire du SOL. Un tel projet s'inscrit dans une stratégie visant à encourager la gestion durable de la ressource, à regrouper les propriétaires, à améliorer la desserte forestière et à structurer une filière bois locale.

Une desserte forestière nécessite de prévoir une route à grumiers, des pistes permettant l'accès aux engins forestiers, des places de dépôts et de retournement. Les avantages d'une desserte forestière sont multiples : facilitation de la gestion et des interventions, meilleure connaissance et transmission du patrimoine, valorisation des tènements, meilleure protection contre l'incendie. La desserte du bois du Bouta concerne 184 mètres linéaires de route forestière, 2 956 mètres linéaires de piste forestière, 1 place de dépôt, 175 parcelles cadastrales et 79 comptes de propriétaires.

La maîtrise d'ouvrage est portée par la CCVL, pour un coût total du projet de 46 532 € HT. Les propriétaires des bois sont parties prenantes dans le projet, en donnant leur accord, en s'engageant à laisser un droit de passage, à utiliser la route forestière et à faciliter une gestion durable des forêts.

Les accords sont en cours de signature. Eric CHANTRE précise que chaque propriétaire est libre d'adhérer ou non au projet ; personne n'a d'obligation ; la valorisation du bois s'effectue sur du long terme, notamment par son entretien régulier et par l'intérêt du regroupement des parcelles qui sont très souvent morcelées et petites.

Marie-Caroline GARCIN regrette que ces dessertes puissent servir de pistes pour les quads et autres véhicules à moteur car elles sont plus larges. Cela peut créer des désagréments pour l'exploitation des terres agricoles.

C/ Divers

- Catherine PAILLAT annonce que les actions culturelles vont repartir. Le bulletin municipal, la refonte du site Internet et la création du logo et de la charte graphique seront faits par l'entreprise IML qui a remporté les consultations. Pour le bulletin municipal, il est demandé de l'aide pour la relecture ; trop peu de monde a participé la dernière fois.
- Les travaux d'assainissement de la rue du Michard débutent le 12 juillet et se termineront le 17 septembre. Les travaux sur le réseau d'eau potable se feront sur la même période. Puis s'enchaîneront les travaux du Syder et de réfection de la voirie.
Afin de permettre l'emménagement du nouveau commerce, et son ouverture en septembre, les travaux débiteront par le début de la rue. Néanmoins de désagréments seront probables lors des travaux du Syder et de la voirie.

- Une réunion publique à l'attention des riverains de la RD311 a eu lieu. Une communication importante a été faite en amont, et donc peu de remarques. Une réunion publique pour les riverains est organisée le 1^{er} juillet pour la mise en sens unique de la RD25.
- Marion BERARD rappelle le programme de la journée zéro déchets du samedi 26 juin.
- Marie-Caroline GARCIN regrette le problème de chevauchement de dates pour les commissions. Elle doit faire des choix car, seule élue de sa liste, elle ne peut être présente au même moment à deux commissions différentes. Un agenda partagé sera prochainement mis en place.
- A l'automne, une plate-forme pour les déchets verts sera mise en place par la CCVL au local des services techniques. Chaque particulier pourra apporter ses déchets, qui seront ensuite broyés et réutilisés sur place par la commune et/ou les particuliers. C'est une solution temporaire avant de trouver le bon site entre Thurins et Messimy. La CCVL donne une aide pour l'achat de broyeur individuel avec un plafond de 250 €.
- Le plan de mandat de la CCVL a été déposé sur Teams. Il convient de le lire et d'émettre les éventuelles remarques auprès de Monsieur le Maire pour qu'il puisse les faire remonter auprès de la CCVL.
- Le vendredi 2 juillet à 18h00 l'expo photo sur la cure sera inaugurée en mairie. Marie-Caroline GARCIN se félicite de cette initiative qu'elle considère comme faisant partie de son programme électoral. La prochaine expo photo portera sur le barrage.
- Noël FAURE n'a pas pu se rendre au dernier comité syndical du SYDER mais il poste le compte-rendu de comité sur Teams.
- Claire DORBEC remercie tous les bénévoles ayant permis le bon déroulement de la journée organisée par le CCAS le 16 juin auprès des personnes âgées qui ont été emmenées au cirque.
- Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui ont tenu une permanence électorale ou ont participé au dépouillement.

Fin 22h40

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 juin 2021, lors de la séance du 22 juillet 2021

Signature des membres du conseil municipal

Pour :

Abstention :

Contre :